

De : La Direction

A : L'ensemble du personnel

Cherves, le 04 décembre 2024.

RAPPEL DES REGLES DE RESPECT AU TRAVAIL
--

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que conformément au règlement intérieur, il est formellement interdit de manquer de respect à vos collègues. Le non-respect des règles en vigueur dans l'entreprise est sanctionnable. En particulier, toute forme de discrimination (raciale, sexuelle, syndicale, religieuse, etc) est proscrite et n'a pas sa place dans notre entreprise.

C'est pourquoi vous considérerez ce courrier comme un appel à être plus respectueux entre vous. Le climat social et l'image de l'entreprise en dépendent.

Nous vous demandons d'adopter un comportement irréprochable au travail et de ne pas vous mettre dans des situations où nous pourrions nous reprocher vos dires ou vos agissements !

L'esprit collaboratif et familial prévaut depuis toujours au sein du Groupe Garandeau, charge à chacun de l'entretenir à son niveau.

Tanguy CHAUVIERE LE DRIAN